



CONTRAT DE FILIÈRE



© Cécile-Bouchayer



VOLAILLES



ÉDITO

3 mots d'ordre ont guidé notre action pour bâtir ces nouveaux contrats de filières agricoles : **lisibilité, concertation et ambition.**

● Lisibilité

Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui portait nos politiques agricoles n'est plus, mais notre détermination à accompagner les filières reste intacte.

Pour accompagner avec efficacité et simplicité nos agriculteurs, l'ensemble des acteurs doivent y voir clair sur notre stratégie et sur les outils proposés par notre collectivité. Dans un contexte administratif trop souvent complexe et dont les agriculteurs sont trop souvent victimes, cette lisibilité demeure une priorité forte car elle est un gage d'efficacité et de pérennité de notre modèle.

● Concertation

Le Département a souhaité, dès le début, concerter l'ensemble des parties prenantes pour parvenir à la politique la plus juste possible, au plus près des besoins du terrain. Grâce aux échanges nourris entre la collectivité et l'ensemble des maillons de la chaîne, nous avons pu saisir au mieux les enjeux majeurs auxquels chaque filière est confrontée et ainsi pu y répondre avec finesse grâce à de nouveaux dispositifs concrets d'accompagnement.

● Ambition

Le Département a toujours été pionnier en matière de politique agricole et il nous faut rester à la hauteur de l'excellence de nos produits. Nos 28 000 vaches laitières et notre pastoralisme restent les fleurons de notre Savoie, mais nos pratiques agricoles sont bien plus riches et diversifiées. Raison pour laquelle nous souhaitons accompagner autant la filière caprine qu'ovine en passant par l'arboriculture ou encore l'apiculture.

Chacune des filières concernées concourt, au dynamisme, à la beauté et au rayonnement de notre département. Malgré la diversité des productions nos objectifs sont communs :

- s'adapter au changement climatique,
- renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement,
- favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement,
- contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité,
- concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation,
- améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral,
- sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires

Fidèles à cette volonté de poursuivre un engagement sérieux et ambitieux, ces contrats de filières sont la démonstration qu'en Savoie l'agriculture requiert de la part d'une collectivité comme la nôtre une attention toute particulière car elle est notre passé, notre présent et plus que jamais notre avenir.



Hervé Gaymard
Président du Conseil départemental



Gilbert Guigue
Vice-Président délégué à l'agriculture, l'alimentation, la forêt, l'eau







Par ailleurs, ces différents contrats de filière et thématiques s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec d'autres politiques transversales ou outils du Département : le plan climat adopté en décembre 2023, le Projet Alimentaire Territorial labellisé par l'Etat en 2021 et le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires.

Le Département souhaite accompagner les professionnels agricoles (organismes et exploitants) pour relever les défis d'une agriculture



© Alban Pernet

d'excellence, vivable et rémunératrice, qui s'adapte au changement climatique, qui opère une transition agroécologique et qui répond aux attentes de la société et des consommateurs.

La nouvelle politique d'intervention du Département en agriculture vise à couvrir l'ensemble des productions présentes sur le Département et s'articule autour de :

- ▶ 11 contrats de filière : apiculture, arboriculture, bovins lait, bovins viande, caprins, horticulture, légumes, ovins, petites filières (plantes aromatiques et médicinales, héliciculture, pêche, paysans-boulangers...), viticulture, volailles ;
- ▶ 2 contrats thématiques : pastoralisme et foncier.

La filière « volailles » est une filière émergente dans le département de Savoie avec la création d'exploitations spécialisées. La filière souhaite se structurer, un groupement des producteurs des deux Savoie a ainsi vu le jour.

Parallèlement, la filière « volailles » est reconnue comme production déficitaire en Savoie, une action spécifique du projet alimentaire territorial du Département de la Savoie vise à accompagner la filière dans sa structuration et son développement.

Le Département intervient jusque-là sur des investissements structurants pour la filière (par exemple création d'un bâtiment d'élevage), il souhaite désormais établir un contrat de filière afin de développer et sécuriser la production, pérenniser les exploitations avicoles.

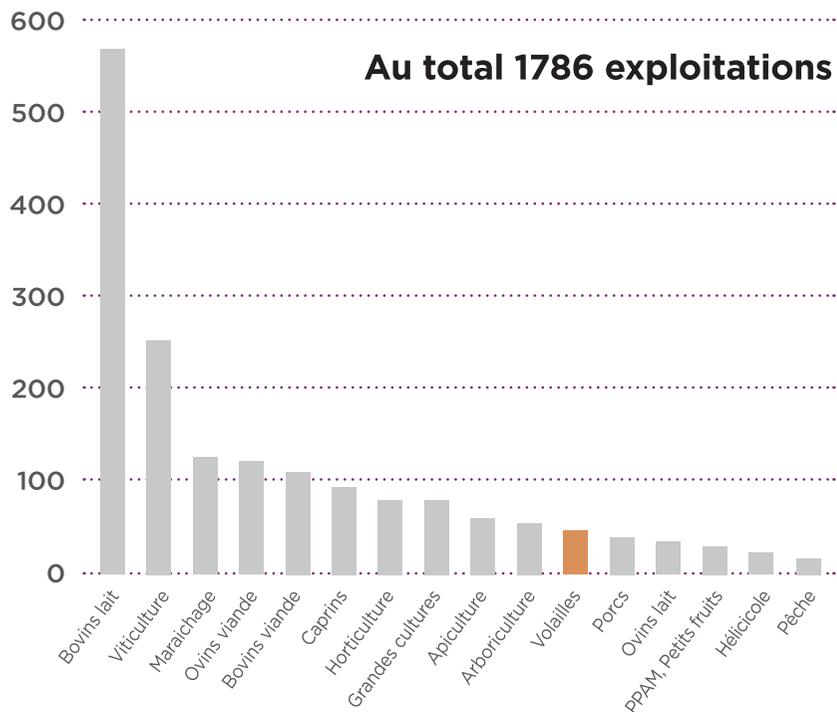


LA FILIERE EN SAVOIE

LES DONNÉES DE L'AGRICULTURE EN SAVOIE

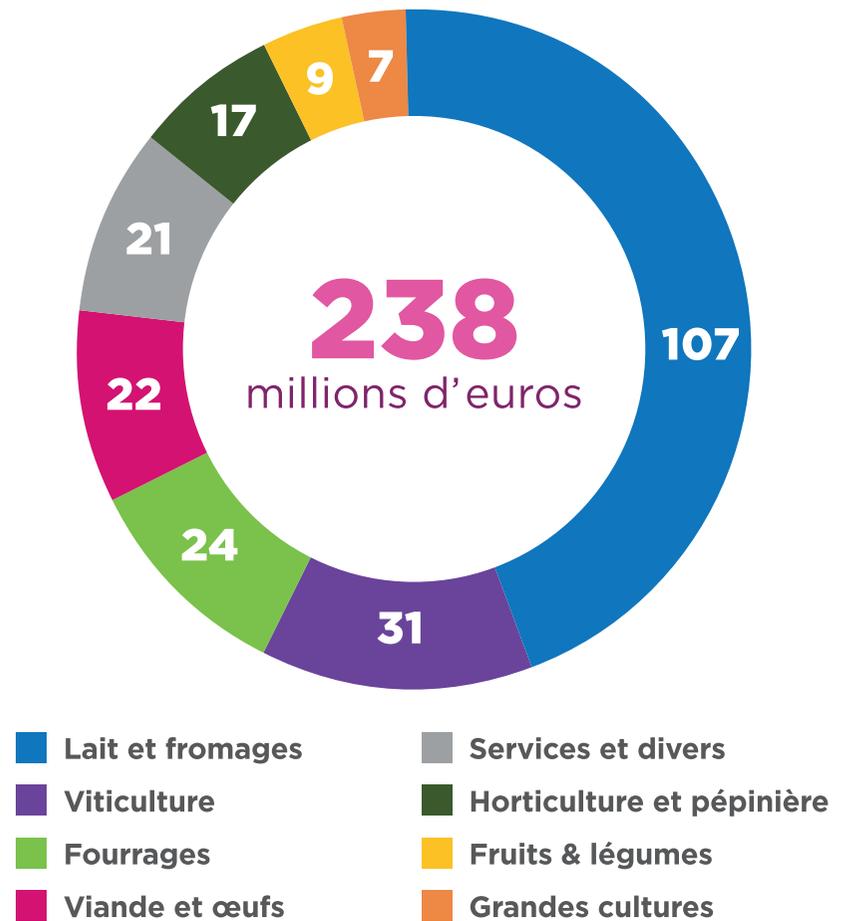
Les graphes ci-dessous permettent de situer la filière au sein du paysage agricole.

Répartition du nombre d'exploitations par filière en Savoie en 2022



CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE DE LA SAVOIE EN 2020

(production au prix de base)



LE CONTEXTE DE LA FILIÈRE VOLAILLES SAVOYARDE - CHIFFRES CLÉS



36

Exploitations ont un atelier avicole
- 28 en poules pondeuses
- 7 en poulets de chair
- 1 couvoir pour vente en vivant

L'intégration (Babycoque) en Savoie n'est pas intégrée dans ces données



18

Exploitations dont c'est l'activité principale



+ de 4 400 000 œufs produits

12 Exploitations en œufs labellisée Bio



74.5

Tonnes de volailles

La filière est émergente. En effet, si les producteurs de volailles de chairs sont expérimentés déso mais avec des cheptels moyens de 5 000 volailles à l'année, ils sont peu nombreux. On dénombre 28 éleveurs de poules pondeuses, mais seuls 13 détiennent des cheptels de tailles correctes pour leur permettre de dégager un revenu suffisant. Il n'y a pas de signe de qualité pour la filière, mais une labellisation est en réflexion.

Volailles de chairs :

Ces producteurs savoyards ont tous un atelier d'abattage à la ferme. Un seul producteur a un agrément sanitaire européen permettant de faire des prestations d'abattage pour les autres mais n'a pas la capacité (place et main d'œuvre) de le faire. Les abattoirs collectifs les plus proches à Bourg-en-Bresse sont trop éloignés pour être rentables pour les élevages savoyards.

Les aviculteurs pratiquent tous la vente directe (ferme, marché de producteurs) mais ils réalisent leur chiffre essentiellement en vendant dans les magasins de producteurs de Savoie : Coté Fer-

mier, Saveurs Campagnardes, La Ravoire Paysanne, Saveurs de Nos Fermes (et bientôt Une Montagne de Producteurs) sont 5 des 8 magasins savoyards qui accueillent un aviculteur de Savoie (les 4 autres ont des producteurs de Haute-Savoie, d'Isère ou n'en ont pas). Ces magasins de producteurs peuvent représenter plus de 75 % du chiffre d'affaires des fermes avicoles. La vente à la ferme ou sur des marchés vient compléter les débouchés.

Aucun producteur de chair ne revend à des intermédiaires : commerces, Restauration Hors Domiciles (RHD). Il n'y a pas de production suffisante à l'échelle d'une ferme pour pouvoir livrer la RHD.

Œufs :

13 producteurs d'œufs sont aux normes européennes et détiennent un agrément sanitaire leur permettant de vendre à tous types de vendeur y compris à des intermédiaires tels que la RHD, les supermarchés, épiceries et les artisans pâtisseries par exemple.

La vente des œufs est réalisée à 100 % à la ferme, sur des mar-

chés, en AMAP et magasins de producteurs pour ceux qui n'ont pas l'agrément sanitaire (cheptel < 250 poules). La production d'œufs de ces petits cheptels est un complément d'une autre production (maraichère ou d'élevage à viande souvent).

Les 13 producteurs agréés font également de la vente directe à la ferme ou sur les marchés, mais au vu de la taille de leur troupeau (en moyenne 2 000 poules), ils commercialisent également dans les Grandes et Moyennes Surfaces et magasins de proximité comme Biocoop. Ils sont également 2 ou 3 à vendre des œufs en restauration scolaires. La vente d'œufs de ces « plus gros » cheptels est cyclique avec des périodes de baisse de la consommation (souvent en été). C'est ainsi que des projets de valorisation des œufs qui ne se vendent pas, des petits calibres ou des déclassés sont en réflexion sur les fermes. Ces œufs pourraient être valorisés en pâtes ou biscuiterie.



©Alban.Pernet

LES ENJEUX

Facteurs de succès

Débouchés de la vente directe, magasin de producteurs, AMAP, etc. assurée permettant au producteur de vendre l'œuf au moins à son coût de production.

Une demande non couverte pour les débouchés de la RHD, des restaurateurs, artisans locaux.

Des exploitations à taille humaine avec des charges limitées (mis à part l'abattage) par rapport à la plupart des fermes d'élevage des autres filières (pas besoin de gros bâtiments).

En dehors de quelques élevages en intégration œufs, 100% des élevages sont « fermiers »

Points de vigilance

Manque de main d'œuvre pour ces filières (les exploitants sont souvent seuls avec de l'aide de leur famille) pas de service de remplacement adapté.

Temps consacré à la commercialisation peut pénaliser le développement Structuration de filières en cours Maitrise des coûts de production : peu sont producteurs de leur céréales (faute de surfaces)

Les dernières inflations des céréales et de l'achat des poulettes prêtes à pondre, des poussins ou des canetons à gaver ont fragilisé la trésorerie des exploitations.

Pas d'abattoir en Savoie Mont-Blanc pour abattre les poules de réformes ou pour des jeunes producteurs de chairs qui démarreraient avec de petits cheptels.

Opportunités

Loi EGALIM pour la restauration collective

Création d'une marque « Œuf de Savoie »

Des porteurs de projets

Une filière jeune (âge des exploitants)

Peu consommateur de foncier

Menaces

Foncier

Cohabitation difficile : le voisinage fait remonter des nuisances du type bruit, odeur, ... imagine des élevages industriels.

La grippe aviaire revient tous les ans et il n'y a pas de vaccin à ce jour. Nos élevages fermiers ne sont pas adaptés à la claustration.

Les réglementations nombreuses continuent de s'ajouter (salmonelles, pourparlers de suppression des mesures de flexibilité concernant nos abattage non agréés à la ferme, bien-être animal...)

Dépendance à la volatilité du coût de l'alimentation en céréales Rhône-Alpine (majoritairement utilisées par les aviculteurs)



LES ORIENTATIONS PARTAGÉES DU CONTRAT DE FILIÈRE VOLAILLES

Afin de répondre aux enjeux de la filière volailles en Savoie, le groupement des producteurs de volailles et d'œufs de Savoie, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et le Département de la Savoie partagent les orientations stratégiques suivantes au service d'une alimentation locale et d'un environnement préservé :

1 ● **S'adapter au changement climatique.** Le climat en Savoie se réchauffe plus vite qu'en moyenne française avec +1,8°C sur 2011-2020 par rapport à la période 1961-1990 contre +1,6°C en France. Entre 2018 et 2023, 5 années sur 6 ont connu des épisodes météorologiques sévères qui ont impacté la production agricole et dégradé les revenus des agriculteurs touchés : grêle, tempête, sécheresse, canicule, inondation. Face à cette situation, il s'agit de permettre aux producteurs d'innover et s'adapter que ce soit en matière d'équipements, d'infrastructures ou de pratiques agricoles.

2 ● **Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement.** Les revenus agricoles sur les Savoie sont très divers selon les filières et exploitations agricoles comme à l'échelle nationale. En Savoie, les revenus dégagés sont corrects comparativement à d'autres régions de montagne. Ceci s'explique essentiellement par les démarches engagées sur les produits sous signe de qualité depuis plusieurs décennies, notamment pour la production fromagère qui se traduit par un prix du lait plus de 50% supérieur à la moyenne nationale. Dans d'autres filières comme le maraichage, les créations d'exploitations sont en très forte augmentation, mais leur pérennité paraît fragile avec les cessations d'activité constatées à moins de 5 ans pour certaines. A l'instar des grandes tendances observées à l'échelle nationale, les enjeux en matière de renouvellement des générations sont très importants avec de l'ordre de 50% des exploitations amenées à changer de main dans les 10 ans à venir. Que ce soit pour les filières structurées ou émergentes, l'enjeu est de favoriser les démarches collectives, le soutien à la qualité des productions notamment à travers le soutien aux organismes professionnels agricoles et l'accompagnement des situations agricoles les plus fragiles.

3 ● **Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau, atténuer le changement climatique...** La préoccupation environnementale n'est pas nouvelle : les cahiers des charges des productions AOP et IGP fromagères ont par exemple prôné une agriculture respectueuse de l'environnement et ce depuis beaucoup plus longtemps que dans de nombreuses régions. Toutefois, l'agriculture savoyarde fait face à de nouveaux défis telles que la préservation de la ressource en eau ou la limitation de sa contribution au changement climatique à travers ses pratiques. Il s'agira d'accompagner ces évolutions.

4 ● **Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité.** La vente directe s'est développée depuis de nombreuses années sur le territoire de la Savoie (au 2ème rang des circuits courts en Auvergne Rhône-Alpes - recensement général agricole 2020), notamment à travers les magasins de coopératives puis les magasins de producteurs, soutenue dans le cadre des aides du Département. Le Département a lancé en 2018 une démarche beaucoup plus large de politique alimentaire territoriale labellisée par l'Etat en 2021. L'un des enjeux sera de poursuivre la structuration des filières répondant aux besoins des consommateurs locaux notamment en matière de restauration hors domicile.

5 ● **Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation.** Le Département a accompagné depuis de nombreuses années la modernisation des outils de production et de transformation. Les organismes agricoles, de développement ou de recherche-développement et les outils au service de l'agriculture (notamment le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires pour la politique de santé animale) sont des atouts essentiels pour s'adapter aux enjeux de demain. Il s'agit de poursuivre cette politique en mettant en avant en particulier les démarches collectives, qui sont l'une des spécificités et forces essentielles de l'agriculture savoyarde.

6

● **Améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral.** La question foncière sur les espaces agricoles et pastoraux est particulièrement importante en Savoie. Du fait des contraintes liées au relief, les espaces de vallée et de plaine sont particulièrement convoités pour le développement de l'habitat, de l'activité économique et des infrastructures. C'est également le cas dans certaines zones touristiques de montagne. L'accès au foncier est dans certaines situations un obstacle à l'installation, au renouvellement des générations et à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture. Par ailleurs, les espaces pastoraux demeurent des espaces emblématiques de la Savoie, lieux d'activité qui restent fragiles. Il convient d'accompagner leur évolution en prenant en compte le caractère collectif de l'usage de ces espaces.

7

● **Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires.** L'enjeu est de faire connaître les produits agricoles de la Savoie pour soutenir leur consommation que ce soit auprès des habitants locaux ou des touristes, en dépit des différences de structuration des filières. Au-delà, un des enjeux est bien de mieux faire connaître l'activité agricole et ses spécificités auprès du grand public.

Le saviez-vous ?
Le plus gros œuf de poule a été pondu en 1956 et pesait 454 grammes.

Après différentes étapes et 24 heures de formation, l'œuf est pondu.

Formation de la coquille calcaire dans l'utérus. En même temps, la couche liquide de blanc d'œuf est secrétée. Cette étape dure environ 20 heures.

Pendant une heure, les 2 membranes coquillières se forment.

Ovulation : le jaune d'œuf (vitellus) se décroche de la grappe ovarienne et tombe dans l'oviducte, un tuyau de 50 cm dans lequel l'œuf va se développer.

Fécondation : c'est le moment où le poussin commence à se développer (lorsqu'il y a eu accouplement).

Formation de la première couche de blanc d'œuf, qui est dense et épaisse. Cette étape dure 3 heures.

De quoi est composé un œuf ?

Le blanc d'œuf, aussi appelé albumen est composé d'une couche liquide et d'une couche épaisse, il est absorbé par le poussin pendant son développement. Lorsque l'on mange un œuf, le blanc nous apporte des protéines.

Le disque germinatif est la zone du jaune où a lieu la fécondation : c'est là que débute la formation du poussin !

La coquille est composée de nutriments calcaires qui la rendent solide. Elle protège l'œuf des bactéries bien qu'elle soit perméable, c'est pourquoi il ne faut pas laver ses œufs !

On trouve deux membranes en dessous de la coquille : une entourant le blanc, l'autre formant la première couche de la coquille. Ces membranes sont des protections supplémentaires contre les bactéries qui peuvent rentrer dans l'œuf.

Les chalazes servent à maintenir le jaune au centre de l'œuf : on les repère lorsqu'on casse l'œuf, ce sont les petits filaments blancs.

La membrane vitelline est une peau qui entoure le jaune d'œuf pour le protéger des bactéries externes.

Le jaune d'œuf, aussi appelé vitellus est l'ovule de la poule et la base de l'œuf. Lorsque l'on mange un œuf, c'est le jaune qui nous donne de l'énergie.

La chambre à air se forme lorsque l'œuf refroidit après la ponte. C'est une bulle d'air qui permet au poussin de respirer avant de sortir de l'œuf. Plus l'œuf vieillit, plus la chambre à air grandit. Ainsi, un œuf qui n'est pas frais flotte lorsqu'on le met dans l'eau.

Le calibre des œufs

Petit	Moyen	Gros	Très gros
S	M	L	XL
-53 g	53-63 g	63-73 g	+73 g

Le poids et la taille de l'œuf dépendent du poids et de l'âge de la poule. Plus elle est vieille et lourde, plus gros seront ses œufs. Les œufs sont pesés et triés en fonction de leur poids grâce à la calibreuse.

Chemin pédagogique
Vous êtes ici

Combien de pourcentage de
Combien de pourcentage de

© Magali.Durand



LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

ACTEURS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE

A cet effet, les signataires du contrat de filière volailles contribueront chacun dans le respect de ses compétences à la déclinaison de ces orientations stratégiques.

● Le Groupement des Producteurs de Volailles et Œufs des Savoie (GPVOS)

La filière volailles et œufs en Savoie est représentée par le GPVOS né en 2016 et immatriculé au répertoire Siren depuis 2018. Ce groupement a pour vocation d'aider au développement des aviculteurs des Savoie, installés depuis plusieurs années ou en cours d'installation. Des formations techniques sont organisées (élevage, sanitaire, transformation des produits), des rencontres avec visites des élevages en tant que partage d'expérience et de l'entraide sur des sujets vastes touchant principalement les difficultés de la filière liées à la cohabitation avec le voisinage des exploitations, la commercialisation (recherche de débouchés des œufs essentiellement mais aussi des poules de réformes) ainsi que l'actualité réglementaire.



● La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Les chambres d'agriculture représentent l'intérêt général de la profession agricole. Elles accompagnent le développement et l'économie de l'agriculture et de la forêt. Leurs missions sont inscrites au code rural. Forte de cet ancrage historique et légal, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc est devenue chambre interdépartementale en 2013. Elle est résolument tournée vers l'avenir et actrice de dynamiques territoriales durables et solidaires. Actrice majeure dans le paysage de l'agriculture durable, bio et haute valeur environnementale (HVE), la chambre d'agriculture de Savoie Mont-Blanc joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement et en soutenant les agriculteurs dans leur transition vers des méthodes de production plus durables.

Elle agit sur les dimensions humaines, économiques, techniques, environnementales et sociétales. Présente sur les territoires et dans les filières, la chambre d'agriculture contribue avec force et légitimité au développement des spécificités de l'agriculture des Savoie, en traitant notamment de la cohérence entre l'exploitation et les alpages, ces derniers étant la continuité naturelle de l'exploitation.

Trois missions sont confiées à la Chambre d'agriculture :

- Représentations et propositions : organisation professionnelle représentative, la chambre d'agriculture émet des avis sur demande de l'Etat, des collectivités territoriales ;
- Organisme de développement, la chambre d'agriculture réalise des actions d'intérêt général relevant de son champ de compétences. Elle initie ou participe à des projets collectifs aux côtés de nombreux partenaires locaux. Par ses actions, elle permet à l'agriculture de prendre toute sa place sur les territoires et de mieux répondre aux attentes sociétales ;
- Conseils & Services : le rôle d'intervention attribué aux chambres d'agriculture leur permet d'apporter des services dans le domaine concurrentiel. Dotée de compétences multiples et spécialisées, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc propose ses services aux agriculteurs, groupements, filières et aux collectivités.

● **Le Département de la Savoie : pour une filière volailles actrice de son territoire**

Dans le cadre de sa nouvelle politique agricole, le Département de la Savoie a pour volonté de soutenir les filières selon les orientations stratégiques définies au point 2. A cet effet, dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses moyens budgétaires, il soutiendra la filière légume selon les trois types de soutien suivants :

▶ **Soutien en fonctionnement principalement en faveur des organismes agricoles ou forestiers, et du soutien à l'expérimentation ;**

▶ **Cofinancement des projets d'investissement ou actions relevant des dispositifs du Plan Stratégique National en complément du FEADER et de la Région ;**

▶ **Soutien aux entreprises, structures et collectivités principalement en investissement sur des dispositifs propres au Département en fonction des besoins spécifiques du territoire.**

**PLUS
D'INFORMATIONS
EN ANNEXES
1, 2, ET 3**

Le soutien du Département aux filières agricoles intervient également à travers son laboratoire départemental d'analyses vétérinaires (LDAV73), outil de proximité à disposition des éleveurs pour la maîtrise sanitaire de leurs élevages. A compter de 2024, l'activité du LDAV73 sera confortée avec :

- la prise en charge des analyses de prophylaxie (réalisées en 2022 et 2023 au laboratoire d'analyses vétérinaires de l'Isère) pour conserver les agréments du Ministère de l'Agriculture ;
- la réalisation du dépistage d'une maladie d'élevage sur chaque veau né, analyse réalisée auparavant au Laboratoire d'analyses biologiques et alimentaires (LIDAL) en Haute Savoie.

Les actions du Département en matière agricole doivent également contribuer aux objectifs fixés par le Département dans son plan climat adopté fin 2023. Ces soutiens détaillés en annexes s'inscrivent en cohérence ou en complément des politiques régionales développées dans le Plan Stratégique National (PSN), le plan de filière du Conseil régional.



LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

● L'association pour le développement de l'agriculture biologique - ADABIO

Association créée en 1984, l'Adabio soutient et accompagne au quotidien les producteurs et productrices bio et conventionnels, les collectivités locales et les citoyen.nes pour une agriculture biologique de proximité et équitable. Forte de plus de près de 350 adhérents dans tous les domaines de production et de 14 salariés, l'Adabio rayonne sur 4 départements à savoir la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et l'Ain.

L'Adabio s'attache à développer, pérenniser et promouvoir l'agriculture biologique à travers 3 axes :

- Promouvoir le modèle de l'agriculture biologique (sensibilisation, communication, plaidoyer) ;
- Accompagner les producteur.rices vers une agriculture bio viable et résiliente (accompagnement technique individuel et collectif, formations techniques, expérimentations sur parcelles, structuration de circuits court et de filières bio de proximité...);
- Contribuer à la transition agricole et alimentaire des territoires (diagnostic territorial, définition d'un plan d'action autour de l'agriculture biologique, introduction de produits bio dans la restauration collective...).

Par ses actions, l'Adabio participe à la protection des ressources (eau, sol, air), au maintien de la biodiversité et à la prévention en termes de santé publique. Elle contribue à tisser des liens sociaux et économiques durables et porteurs de sens sur les territoires.

● La Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel en commun - FDCUMA

La FDCUMA accompagne les porteurs et porteuses de projets dans la réflexion collective et la création de CUMA pour la mutualisation de moyens de productions (matériels, bâtiments, main d'œuvre) au bénéfice de leurs exploitations. Elle met également en lien ces dernières avec des CUMA déjà existantes pour favoriser la mutualisation, le lien social et les échanges de pratiques.

La FDCUMA accompagne les 40 CUMA du département dans leurs projets (projets d'investissements, appui technique, relations humaines dans le groupe, administratif...), notamment au travers :

- la formation des adhérent.es de CUMA et des agriculteurs-trices de Savoie (conduite économique, banc d'essai, fonctionnement CUMA...);
- la communication interne et externe au réseau : promotion du modèle collectif et solidaire CUMA ;
- la sensibilisation au modèle CUMA des stagiaires en centres de formations agricoles ;
- l'accompagnement vers les changements de pratiques, transition agroécologique et évolution des systèmes, via l'approche collective ;
- l'organisation d'événements (« journées techniques ») mettant en œuvre des démonstrations, essais, expertises techniques.



©cecile-bouchayer





ÉVALUATION - DURÉE

Un bilan annuel de la mise en œuvre du contrat de filière volailles sera établi et partagé avec les acteurs de la filière.

Le contrat est conclu pour la période 2024-2027 pour s'aligner à la période de programmation du plan stratégique national. Il pourra être prorogé.

Le présent contrat et ses annexes pourront faire l'objet d'avenants au regard de l'évolution du contexte et des besoins.



Adopté le 21 juin 2024

Le Président du Conseil
Départemental de la Savoie,
Hervé GAYMARD



Le Président de la Chambre
d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
Cédric LABORET



La Présidente du Groupement
des producteurs de volailles et d'œufs des Savoie,
Aline DIMIER



CONTRAT DE FILIERE VOLAILLES

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX ORGANISMES PROFESSIONNELS

	Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1	S'adapter au changement climatique	Accompagnement technique filière pour adaptation pratique / changement climatique, environnement...	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement / Investissement	
		Participer au remplacement des agriculteurs et mandats professionnels	Service de remplacement	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
2	Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Actions de défense du monde agricole	Syndicats agricoles	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Accompagnement des agriculteurs en situation fragile	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Aide à la structuration de petites ou nouvelles filières : animation stratégique, feuille de route, labellisation...	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Prospective - diagnostics filière	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
3	Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Développement et pérennisation des pratiques en agriculture biologique	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
4	Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Accompagner la production agricole à se positionner et réussir une réponse à appels d'offres pour l'approvisionnement de la restauration collective			Fonctionnement	Projet alimentaire territorial
		Investissement dans un opérateur commercial local afin de dynamiser les filières locales et leur faciliter l'accès à la RHD	Collectivités, associations		Fonctionnement	Projet alimentaire territorial
	Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Accompagner la production agricole à se positionner et réussir une réponse à appels d'offres pour l'approvisionnement de la restauration collective				Fonctionnement
Investissement dans un opérateur commercial local afin de dynamiser les filières locales et leur faciliter l'accès à la RHD		Collectivités, associations			Fonctionnement	Projet alimentaire territorial
Accompagner l'organisation logistique sur le territoire et dans les filières		Collectivités, associations			Fonctionnement/ Investissement	Projet alimentaire territorial

* Tous financeurs confondus. Pour les organismes bidépartementaux, le taux d'aide pourra être proratisé

5

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait *	Fonctionnement / Investissement	Modalités
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Favoriser transition agroécologique, accompagner développement outils de gestion collectif, animation réseau, emploi partagé...	FDCUMA	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Accompagnement prophylaxie, analyses, gestion sanitaire	GDS	80 % de la dépense	Fonctionnement	élevages + de 100 poules adhérents GPVOS : analyses salmonelles, carcasses, microbiologiques sur viande et DLC
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Accompagnement animation et études de faisabilité de mise en place outils abattage et transformation collectifs	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	projet alimentaire territorial
6	Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Déployer une stratégie locale de développement	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER		
7	Sensibiliser le public sur les questions agricoles et alimentaires	Manifestations de portée locale, départementale, régionale, nationale	Organismes professionnels (organisateur de la manifestation)	barème forfaitaire - max 80 % de la dépense	Fonctionnement

CONTRAT DE FILIERE VOLAILLES

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS RELEVANT DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (FEADER) EN TANT QUE COFINANCEUR

Dans les dispositifs FEADER, le Département de la Savoie finance a minima 30 % de la part nationale

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies (Mesure 208 du PSN)	Elaboration d'un projet partenarial, animation, investissements de plantation d'arbres ou de haies	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
	Déployer une stratégie locale de développement (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de développement (SLD) au profit de la relocalisation alimentaire (stratégies alimentaires territoriales)	Regroupement d'au moins deux partenaires	Taux 80 %	Fonctionnement	Dépenses > 5 000 euros
4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionnement alimentaire - structuration de filière	Toutes personnes physiques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Dépenses de 20 000 à 300 000 euros
	Investir pour mon exploitation d'élevage (mesure 201 du PSN)	Construction/déconstruction/extension/rénovation de bâtiments et les équipements des exploitations d'élevage	Exploitants agricoles	Taux 30 % à 40 %	Investissement	Dépenses par type d'investissement de 10 000 à 225 000 ou 50 000 euros. /!\ certaines dépenses barème coût simplifié
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir en collectif d'agriculteurs (Mesure 204 du PSN)	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30000, réseau DEPHY	Taux 30 % à 45 %	Investissement	Dépenses > 5 000 euros Plafonds 350 000 euros sur la programmation

* Les modalités correspondent aux critères des dispositifs FEADER en vigueur. Mise à jour juin 2024.

5

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles (mesure 302 du PSN)	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitants agricoles, collectivités	Taux 35 %	Investissement	Dépenses 5 000 euros à 150 000 euros pour les exploitations avec transparence GAEC, 1M€ pour les autres bénéficiaires
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire (mesure 303 du PSN)	PME, collectivités : Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits	PME, collectivités	Taux 25 % + 10 % si approvisionnement local conséquent	Investissement	Dépenses de 100 000 euros à 1 million €.
Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement (mesure 104 du PSN)	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles...	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
	Déployer une stratégie foncière agricole locale, en cohérence départementale (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de développement (SLD) en faveur : de la préservation et valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement génération, de la transition des systèmes agricoles face aux enjeux du changement climatique	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			

6

CONTRAT DE FILIERE VOLAILLES

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS SUR SES PROPRES DISPOSITIFS POUR REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.
	Autres investissements spécifiques	Arbres pour parcours volailles	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 10 % enjeu changement climatique + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Pas de cumul aide autre financeur
2 Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagner l'installation pour des exploitations viables et vivables	Suivi installation pendant 3 ans	Exploitants agricoles - nouvel installé hors dotation jeune agriculteur	500 euros par an dans la limite de 80 % de la dépense	Fonctionnement	Respect cahier des charges suivi nouvel installé pas de cumul avec suivi nouvel installé autre financeur
	Accompagnement des agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir pour mon exploitation d'élevage	Construction/déconstruction/extension/rénovation de bâtiments et les équipements des exploitations d'élevage	Exploitants agricoles	Taux 20% + 5% signe de qualité + 5% engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 201 PSN hors mécanisation zone de montagne avec dépenses < 10 000 euros **
	Investir en collectif d'agriculteurs	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30000, réseau DEPHY	Taux 30 % + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesures 204 PSN **
	Autres investissements spécifiques	Matériels permettant de lutter contre les nuisibles	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	modalités : exploitations de + de 250 volailles
		Aire compostage fumier, dalle, haut vent	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif"	Investissement	Plafonds 10 000 euros

* les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositifs FEADER. Mise à jour juin 2024

Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire

Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

5

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitants agricoles, collectivités : cf modalités mesure 302 PSN	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 302 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire	PME, collectivités : Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits	PME, collectivités : cf modalités mesure 303 PSN	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 303 PSN uniquement projets avec approvisionnement local majoritaire, avec dépenses < 100 000 euros **
	Abattage à façon	Plan de maîtrise sanitaire viande de volaille/lapin et accompagnement technique pour la mise au norme du local d'abattage	Exploitants agricoles	Taux 60 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Fonctionnement	Engagement faire à façon
Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Porter du foncier pour produire plus en filières déficitaires	Acquérir du foncier pour installer des exploitants	Bénéficiaire in fine : exploitants agricoles	prise de capital à la SCIC Foncière agricole de Savoie	Investissement	
	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme, reconquête friches agricoles...	voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
	Accéder au foncier agricole	Reconquête terrain : défrichage, remise en état, aménagement de parcelles en pente, accessibilité aux bâtiments (chemin) pour passage de camion (poids lourds)	voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			

** Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas
 Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas



CONTRAT DE FILIERE VOLAILLES

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION

Dépôt :

Les dossiers concernant un soutien propre du Département (cf ANNEXES 1 et 3) seront déposés auprès du Département, imprimés disponibles sur le site **savoie.fr**.

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**
Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Les dossiers relevant d'une mesure du PSN-FEADER (cf ANNEXE 2) seront déposés sur le portail des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes : **aides.auvergnerhonealpes.fr**

Conditions d'éligibilité :

Les exploitants doivent être adhérents à la Mutualité Sociale Agricole à titre principal ou secondaire.

Seuls les matériels neufs sont éligibles. Afin de favoriser une approche globale au niveau de l'exploitation, aucun projet sollicitant une aide inférieure à 500 € ne sera retenu.

Instruction :

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt du dossier, sous réserve qu'il soit complet, la demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou convention à retourner signée si l'aide est > 23 000 € indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

MODALITES DE VERSEMENT

Versement (dispositifs FEADER) :

Les paiements de ces aides sont gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes, toutefois, le Département de la Savoie met en place une avance remboursable pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet retenu en comité de programmation relevant des dispositifs 201, 206, 207, 302 ou 303.

Versement (hors dispositifs FEADER) :

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet d'une avance, d'acomptes et d'un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération. Une avance pourra être versée pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet de plus de 50 000 € retenu en commission permanente. Les conditions de l'avance seront précisées dans la notification ou convention.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

Pour les aides au fonctionnement : le règlement de cette subvention interviendra en une seule fois à la notification de l'aide pour les aides ≤ 5000 € (justificatifs à transmettre au plus tard le 30 juin n+1), pour les aides > 5000 €, le règlement interviendra en deux fois, 80 % à la notification de l'aide et 20 % à réception des justificatifs de réalisation de l'opération dont bilan qualitatif. Pour les manifestations, le règlement interviendra en une seule fois à réception du bilan de la manifestation et des justificatifs.

Le non achèvement de l'action, dans un délai d'un an à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

CONTACTS

Direction des politiques territoriales - Service Affaires Agricoles et Européennes

Chargé de mission : jean-claude.pepin@savoie.fr

Suivi administratif : aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr





SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

savoie.fr

